

# Les rejets des laboratoires nucléaires polluent-ils les eaux de Grenoble ?

Des associations portent plainte : la C.F.D.T. demande une commission d'enquête

Grenoble. — L'Association pour la protection des populations et de l'environnement de la région grenobloise et le Mouvement écologique Rhône-Alpes ont déposé au début du mois de novembre 1975 une plainte contre X... entre les mains du doyen des juges d'instruction de Grenoble pour « pollution nucléaire » des eaux souterraines de l'agglomération grenobloise. La plainte fait précisément état de « rejet d'effluents radio-actifs liquides » provenant d'installations nucléaires appartenant au Centre d'études nucléaires de Grenoble (CENG) d'une part, et à l'Institut Laue-Langevin (réacteur expérimental administré par un organisme franco-allemand) d'autre part.

Compte tenu de la haute technicité des problèmes soulevés, M. Daniel Farge, juge d'instruction saisi, a désigné un expert, M. Jacques Bourgeot, spécialiste de la pollution de l'eau. Celui-ci s'est assuré le concours d'une hydrobiologiste, Mme Chouteau, et d'un biophysicien, M. Gérard Ville, chef du service de radioanalyses à l'Institut Pasteur de Lyon.

La plainte de l'association ne constitue pas une surprise. Ses animateurs se trouvaient, pour la plupart, réunis au sein de l'Association pour la sauvegarde des sites de Bugey et de Malville, qui, déjà au printemps dernier, menait contre l'E.D.F. une action judiciaire pour s'opposer à la construction du surgénérateur Super-Phoenix. (Le Monde daté 4-5 mai 1975.)

## Des incidents répétés

Les faits qui ont conduit cette fois les écologistes à saisir la justice se rapportent soit à des défauts du réseau d'égouts du CENG, soit à des insuffisances des systèmes de traitement des effluents liquides. Ces égouts datent de 1956, année de l'implantation du centre entre l'Isère et le Drac. Ils auraient subi une « détérioration très grave due probablement à l'action chimiquement corrosive de certains effluents ». Conséquence : les effluents radio-actifs qui y sont réglementairement déversés ne rejoignent pas tous l'Isère, s'infiltrant dans le sous-sol et polluent la nappe phréatique.

Les défenseurs de l'environnement considèrent que cette situation se trouve encore aggravée par « la répétition d'incidents sérieux dont l'existence et l'ampleur semblent dues essentiellement à la négligence des responsables et des services compétents ». Ils affirment ainsi qu'à la suite d'un incident survenu à l'Institut Laue-Langevin le 19 juillet 1974, le CENG — chargé en permanence d'une mission d'assistance technique — n'a pas été en mesure de traiter convenablement les volumes d'eau contaminée.

Cette fois-là, comme en d'autres occasions depuis, le service de sécurité du CENG a procédé à des « rejets concertés ». Ceux-ci, bien que prévus et réglementés, n'en sont pas moins qualifiés d'« intempestifs » par les écologistes, qui les jugent comme portant « une grave atteinte à la sécurité du public ».

Accusations fantaisistes ? Il ne le semble pas. La section C.F.D.T. du CENG déplore elle aussi « la multiplication des incidents dans le domaine des effluents radio-actifs ». Dans une lettre adressée le 17 novembre dernier au directeur du centre, les responsables de cette section dénoncent « le silence ou la minimisation des faits qui ont souvent tenu lieu de réponse aux questions répétées des représentants du personnel ». Ils regrettent que « des effluents liquides provenant de l'Institut Laue-Langevin aient été rejetés à l'Isère d'une manière continue du 9 au 22 septembre et que d'autres (rejets) soient prévus en novembre ». Ils affirment également que des fissures sont apparues sur des cuves de stockage d'effluents aqueux et confirment l'état déplorable des égouts servant aux rejets radio-actifs.

## Des contrôles réguliers

Ceux-ci sont « directement branchés à l'Isère sans cuve de rétention permettant d'arrêter les rejets radio-actifs en cas de fuite accidentelle ». Quant aux véhicules de transport d'effluents radio-actifs, ils sont, selon eux, « vétustes et insuffisants ». Sans sous-estimer « l'importance des efforts entrepris pour remédier à cette situation », les responsables de la C.F.D.T. demandent la création d'une « commission d'enquête ».

L'organisation syndicale reconnaît que « les inquiétudes quant à la sécurité nucléaire des travailleurs du CENG deviennent rapidement celles de la population » et qu'il est « parfaitement juste que celle-ci soit informée de façon réaliste et non pas tendancieuse ».

En mettant l'accent sur ces questions, la C.F.D.T. — rejointe d'ailleurs sur ce plan par la C.G.T. et F.O. — veut obtenir la remise en état des installations, l'accroissement des crédits en matière de sûreté nucléaire, et s'opposer à la privatisation de la production, du

De notre correspondant régional

stockage et de la destruction des combustibles radio-actifs. Si des défaillances se produisent dans un centre d'études dépendant du Commissariat à l'énergie atomique, que se passera-t-il lorsque les activités nucléaires seront laissées à des entreprises privées conditionnées par la recherche du profit, demandent les syndicalistes ?

Sur un point, au moins, ils ont déjà obtenu satisfaction : la direction du CENG reconnaît qu'« une partie des égouts est en mauvais état » et qu'elle a été alertée par « une légère montée de la radio-activité de la nappe phréatique ». Le centre a reçu un million et demi de crédits supplémentaires pour entreprendre la réfection des sections défectueuses.

« Des contrôles sont pratiqués régulièrement dans la nappe phréatique. Dès que nous avons constaté une augmentation anormale de la radio-activité, nous

avons entrepris des examens — en particulier une inspection à la caméra du réseau d'égouts — qui nous ont permis de déceler les anomalies en question », explique-t-on, en substance, à la direction du CENG.

Reste la pollution nucléaire du sous-sol. Justifie-t-elle les inquiétudes des écologistes ? Les spécialistes du centre écartent tout danger. Selon eux, l'augmentation de la radioactivité a été décelée immédiatement et elle se situe à un niveau très éloigné du « maximum admissible ». Mais ne reste-t-il pas un risque provenant d'une éventuelle concentration dans la fameuse chaîne alimentaire ? C'est évidemment à toutes ces questions que s'efforceront de répondre les spécialistes nommés par le magistrat instructeur. L'affaire en tout cas révèle les faiblesses d'un domaine — la sécurité — dont on se plaint pourtant en haut lieu à répéter qu'il est le « souci n° 1 » de la politique nucléaire.

BERNARD ELIE.